



Savoir si tva exercice de 1983 est prescrite mari décède 1990

Par **lexomil**, le **25/05/2014** à **13:25**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

MON MARI décède le 8 JUILLET 1990 à cause de sa mise en liquidation judiciaire cloturée pour insuffisance d'actif en 1997 le liquidateur à procédé alors qu'il n'était plus en droit une réouverture de LJ en 1998 à l'aide d'une réclamation de dette de TVA de 59000 francs c'était en francs majoré à 100 pour cent par le directeur des impôts apres la mort de mon mari j'ai donnée au directeur 27600 Francs de mes salaires de visiteuse médicale en espèces : je dispose des reçus .la mise à jour pas faite cet argent doit etre déduit du principal . le liquidateur a fait une saisie immobilière avec cette dette de réouverture cassée en 2001 . celà continu que des abus
la procédure date depuis 14 ans . le liquidateur plus en droit me poursuivra en son nom propre complicité de l'avocat le compteur des honoraires tourne . la première AVOCATE à écrit j'ai son courrier la TVA est prescrite ARTICLE DU LIVRE des PRO fiscales L 186 . en 2014 ; le successeur du LIQUIDATEUR revient vers moi pas mandaté prétend devant la cour d'appel d'AMIENS que je dois 18000 EUROS de TVA que la prescription c'est 30 ans j'ai le papier de l'exercice de mon mari date de 1983 . nous sommes devenues héritières ma fille est moi .MA FILLE est propriétaire de la succession . payée est établie en 1994 .

EN 2014 je reçois une ordonnance d'un voisin commerçant commissaire au tribunal de commerce . celui ci redemande le passage d'un expert judiciaire afin d'évaluer mon bien . je fais opposition . je prend un AVOCAT nul que je conjédie en suite je passe à huit clos devant le juge et l'avocat de l'adversaire . je reçois un jugement suite à celà couvert de faux usage de faux je traduis tous les faits à un nouvel Avocat je fais appel avec lui à la cour d'appel D'Amiens ; celui ci me dira que ma présence est inutile . bonjour les faux encore de l'adversaire il a fait un arret , prétendrai revenir sur une nouvelle saisie immobilière en 2014 Ma fiffle n'a jamais reçue un seul papier du trib de commerce de SAINT QUENTIN . les menteurs l'avocat adverse dit sur l'arret que celle ci n'a cessée de les ennuyer . nous avons fait un courrier AU PROCUREUR DE LA republique de LAON . afin de l'avertir qu'elle ne recevait rien EN 2001 . demeurant sans réponse . c'est une véritable magouille en bande organisée pour nous dérober notre bien . je dispose de 100KGS de papiers depuis 2001 j'ai réglée 20 000 euros de frais à plusieurs AVOCATS ; 24 ANS après un avocat que j'ai quitté voulait nous faire faire une liquidation partage . la loi dit que l'on a pas le droit de poursuivre après une cloture ; une personne en meilleure fortune . el liquidateur plus en droit nous a poursuivi seulement en 2000 .il a attendu que la maison soit payée . les délais rien n'a été respecté dans une liquidation judiciaire .c'est une honte . pas le droit à la réouverture en 1998 . je dispose d'un texte . Après une cloture pour insuffisance d'actif en 1997 . ils continuent le TRIB du commerce de saint QUENTIN . Le JUGE COMMISSAIRE xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx qui à lancé celà par une ordonnance , son nom n'apparaît plus dans l'arret de la cour d'appel d'AMIENS . Mais leur AVOCAT nous a chargé à bloc .de FAUX usage de FAUX . QUE FAIRE j'ai besoin de vos conseils car le soit disant liquidateur MAITRE xxxxxxxx DE SAINT QUENTIN O2 n'a jamais été mandaté à la IJ de mon mari . avec la complicité de la vice presidente leur ami ,car avant le bureau de M GRAVE était à deux pas du tribunal de LAON . cette femme opère dans mon dossier depuis tout ce temps . ils réalisent mêm une procédure de partage à notre encontre en 2007 ;irecevale procédure établie dans notre dos , nous n'avons jamais reçues ma fille et moi même d'assignation à comparaître .ils disent même avoir établis des jugements en 2008 2009 dont nous n'avons jamais eu connaissance . j'ai développé tout celà par écrit avec AR au nouvel AVOCAT le dernier . rien Y fait . nous sommes complètement dans une MAGOUILLE . je crois qu'il faut que je porte

plainte à la police et je vais faire appel aux médias
j'ai toutes les preuves des abus considerables .ET je me
suis endettée à payer un AVOCAT MEDIATISE ; vite , j'ai
besoin de vos conseils car j'ai 65 ANS ils veulent voler
mon bien .victime de leur harcèlement acharnement depuis
l'année 2000 . je tiens bon c'est un vrai scandale à
dénonçer. j'ai toutes mes preuves . je vous remercie de
bien vouloir prendre ma demande en consideration je balance des noms je n'en peu plus
comprenez moi .

LEXOMIL DEPUIS 1990